



## SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

Ville d'Avray, le 16 janvier 2021

### **Les étangs de la colère : le site illustre et classé des Etangs de Corot à jamais défiguré**

C'est à l'aube, le 12 janvier, que les abatteuses ont détruit les 9 arbres de la digue de l'étang neuf de Corot à Ville-d'Avray (92). Parmi eux, 6 majestueux tilleuls quasi centenaires contribuaient à la beauté exceptionnelle de ce site classé des Hauts-de-Seine immortalisé par Corot (plus de 300 tableaux ont été peints sur place par l'artiste).

Leur destruction, avec celle, prochaine, de 5 autres arbres en aval, portera une atteinte profonde et définitive à ce paysage : une percée bétonnée de 26 mètres de long ouvrira désormais une vue sur les immeubles de la résidence située en aval...

C'est, en tout, **32 arbres** qui auront été abattus sur l'ensemble du site, pour la construction de deux déversoirs, au prétexte de la possible survenance d'une crue tricentennale. Une première phase de travaux a été réalisée entre les deux étangs en 2020, créant un premier déversoir en béton en lieu et place de 18 arbres.

La mobilisation citoyenne et médiatique de plusieurs mois, le soutien du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), une pétition rassemblant plus de 4000 signatures et le soutien infaillible de Stéphane Bern se sont heurtés, dans l'incompréhension la plus totale, à l'inflexibilité technocratique : le Centre des Monuments Nationaux et la Préfecture n'ont pas souhaité étudier ni répondre aux solutions alternatives soumises par des ingénieurs recommandant **une sécurisation des habitations compatible avec la préservation de ce site classé depuis 1936**.

Les ingénieurs ont démontré **l'inutilité voire la dangerosité de ces déversoirs**. Nous savons maintenant que leur création ne servira à rien. Une crue tricentennale ne pourra en effet nullement être absorbée par le rû et l'aqueduc situés en aval (propriété du ministère de la Culture), sous-dimensionnés, qui alimentent en eau les fontaines du Domaine de Saint-Cloud.

Des questions restent entières. Comment ce chantier, financé à hauteur de 12 millions d'euros par le ministère de la Culture, et diligenté par le Centre des Monuments Nationaux et la Préfecture, a-t-il été mis en œuvre sans **enquête publique et étude d'impact aval préalables** ? Pourquoi le cabinet ARTELIA, maître d'œuvre de ce chantier, n'a-t-il jamais répondu à nos demandes en justifiant des textes imposant la création de ces déversoirs ?

Nous ne sommes nullement convaincus par le « volet paysager ambitieux », les « mesures compensatoires » et « la création d'un écran végétal » devant faire oublier des tilleuls presque centenaires de plus de 25 mètres appartenant à un alignement renommé pour sa beauté (CP du CMN du 12 janvier 2020).

Rappelons, qu'à l'occasion de la **Commission des Sites du 18 avril 2019**, notre association ainsi que l'ADEVAM (Association de Défense de l'Environnement à Ville d'Avray) avaient voté contre ce projet, vote accompagné de deux abstentions.

Si vague submersive il-y-a, c'est celle des commentaires de tristesse et de colère qui ont envahi ces derniers jours l'espace public et les réseaux sociaux. **Les discours sur les arbres laissent place à une réalité plus crue, celle d'un principe de précaution cautionnant les décisions de ceux qui s'en emparent !**

**N.B.** Des solutions alternatives étaient notamment présentées par DAGOVERANA, association indépendante de défense de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie à Ville d'Avray :  
<http://www.dagoverana.fr/2021/01/12/etangs-de-corot-ville-davray-lettres-a-m-le-prefet/>

Contact : Hélène SEYCHAL - Déléguée Départementale Adjointe Hauts de Seine - [helene.seychal@sitesetmonuments.org](mailto:helene.seychal@sitesetmonuments.org)